

VARIÉTÉS.

M. B... chef d'une grande maison de banque, est le meilleur homme du monde; mais, quand il se trouve dans son bureau, il oublie les règles les plus élémentaires de la politesse et donne carrière à son humeur fantasque et à sa brusquerie.

Un jour, un homme fort bien mis se présentait chez lui. M. B..., sans se détourner de son travail, lui dit d'une voix rude: —Qu'est-ce que vous voulez?

—Monsieur B..., je veux d'abord vous saluer et vous demander des nouvelles de votre santé.

—Que dites-vous? —Je vous demande comment vous vous portez.

—Qu'est-ce que cela vous fait? —A moi? Rien du tout, vous pouvez bien crever si vous voulez, ça m'est égal. Ce que je vous en ai dit, c'est pour me conformer aux habitudes de la politesse.

Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, causait avec un jeune homme. Par un mouvement machinal, il ouvrit sa tabatière et l'offrit à son interlocuteur.

—Monsieur, dit le jeune homme ironiquement; je n'ai pas ce défaut-là. —Si c'était un défaut, vous l'auriez, riposta l'évêque.

Le conseil municipal de la petite ville de... voulant faire l'acquisition d'une pompe à incendie, se réunit en séance extraordinaire, et fit une délibération composée des quatre articles suivants, rédigés par le maire:

Article 1er. La pompe à incendie est destinée à éteindre les incendies.

Article 2. Tout habitant de cette commune est pompier en naissant.

Article 3. En cas d'incendie, la pompe ne sera délivrée au pompier que d'après une délibération du conseil municipal, approuvée ensuite par le sous-préfet.

Article 4. La pompe devra toujours être essayée la veille d'un incendie.

Le choléra décimait les populations: dans le petit village de X, en Normandie, un serrurier tombe malade; —on envoie quérir le médecin du pays; —il arrive, prescrit des médicaments et s'en va.

Le lendemain, dans sa tournée, il entre chez le serrurier et dit à la femme de ce dernier: —Eh bien! notre malade, comment va-t-il aujourd'hui?

—Ah! monsieur! figurez-vous qu'hier pendant que je courais chercher les médicaments, mon pauvre homme a mangé deux harengs saurs et un plat d'haricots froids à l'huile!...

—Ah! mon Dieu!... Mais, alors, il est... —Sauvé, monsieur!... Il est allé travailler là-bas, en ville, et il se porte à merveille.

—C'est inouï! se dit le docteur... Quelle recette merveilleuse contre le choléra!... Ah! si mes confrères se doutaient de la simplicité de ce remède! Je vais en prendre note... Et il écrit sur son calepin: —Choléra: remède éprouvé: Deux harengs saurs, haricots froids à l'huile.

Deux jours après, un maçon tombe frappé d'une attaque de choléra:

—Mon ami, prenez immédiatement, dit le médecin, deux harengs saurs et un plat de haricots à l'huile... Je reviendrai demain.

Le lendemain, le maçon était mort! Et le docteur écrivait sur son calepin: Choléra: Remède: harengs saurs, haricots; —bon pour les serruriers; —mauvais pour les maçons!

Alexandre Dumas fils dinait à Marseille chez le docteur Gistal, une des célébrités médicales du pays.

—Mon cher ami, lui dit l'amphitryon en passant au salon pour prendre le café, on dit que vous improvisez; honorez donc, s'il vous plaît, mon album d'un quatrain de votre façon.

—Volontiers, répondit le poète. Et, tirant un crayon, il écrivit sous les yeux de son hôte, qui le suit du regard:

Depuis que le docteur Gistal Soigne des familles entières, On a démoli l'hôpital...

—Flatteur! dit le docteur en pinterrompant.

Mais Dumas ajoute:

Et Pon a fait deux cimetières.

Un vieux paysan, appelé par ses concitoyens aux honneurs de l'écharpe municipale, harangué en ces termes ses nouveaux administrés:

—Mes chers concitoyens, Mon cœur n'oublia jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête.

Un Crésus se mourait d'ennui; tous les remèdes échouaient contre sa maladie. A la fin, un médecin lui dit: —Je ne connais pour vous guérir qu'un moyen.—Lequel?

—Il faut endosser pour un jour la chemise d'un homme complètement heureux.

La-dessus notre désolé se mit en campagne; vingt fois il crut tenir son affaire, mais tou-

jours le bonheur apparent recelait quelque peine secrète. Enfin, à force de voyager, le chercheur trouva.

L'homme complètement heureux, c'était un philosophe, un vagabond, sans sou ni maille.

—Je suis guéri! s'écrie le riche; vite ta chemise, et demande-moi ce que tu voudras.

—Ma chemise? Hélas! Cet homme heureux n'avait pas de chemise.

M. Marco de Saint-Hilaire, se présentant un jour dans une maison, donna sa carte au domestique qui, ouvrant la porte du salon, annonça:

—M. le marquis de Saint-Hilaire.

Sensation dans l'assemblée. Mais M. Marco de Saint-Hilaire s'avance aussitôt, et, saluant l'assistance:

—De grâce, dit-il, veuillez ne point vous émuvoir, ce n'est qu'un quis pro co.

DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE BAS CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal.

Le huitième jour de juillet mil huit cent soixante-dix.

[No. 1,44.]

DAME PHILOMENE ALLARD, ci devant de la Paroisse de St. Laurent, dans le District de Montréal, et maintenant de la Paroisse de Lachine, dit District. Demanderesse: vs. HERMENE GILDE VIAU, Cultivateur, ci-devant de la dite Paroisse de St. Laurent, dit District, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, SUR LA MOTION DE MM. Mousseau & David, Avocats de la Demanderesse, en tant qu'il appert par le retour de Paschal Leclerc, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la dite Cité de Montréal, appelé L'Opinion Publique, et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé Canadian Illustrated News, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la Demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par ordre) HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P. C. S.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On excède dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

VOUS trouverez les meilleures GLACIERES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES POUR FAIRE LA CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTERS, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.



AVIS AUX CONTRACTEURS

Des Soumissions cachetées, adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 3ème jour d'AUT prochain, à MIDI, pour l'érection et l'achèvement des Murs de la Bibliothèque des Bâtisses du Parlement à Ottawa.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce bureau, le et après le 23 courant, ou des formes imprimées pour soumissions et autres informations peuvent être obtenues.

Les noms de deux personnes respectables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 15 juillet 1870.

ETABLISSEMENT 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870.

C. T. DORJON,

HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

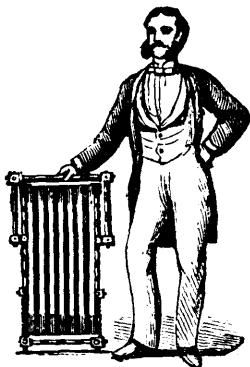
BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA

RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z



LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE.

G. M. FANDUWARD ET CIE., 233, rue Notre-Dame.

GEORGE YON,

PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS

Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

REDUCTION.

GLACIERES GLACIERES C'est le bon temps de se procurer une bonne GLACIERE. A BON MARCHÉ.

UNE réduction de 20 pour cent sera faite à tout acheteur, une visite est respectueusement sollicitée.

GEORGE YON, Ferblantier et Plombier, No. 241 RUE ST. LAURENT.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE. District de Montréal. No. 1144.

AVIS est par le présent donné que Philomène A. Allard, de la Paroisse de Lachine, dit District, a intenté, le ou vers le dix Avril dernier, une action en séparation de biens contre Herménégilde Viau, maintenant absent de cette Province.

MOUSSEAU & DAVID, AVTS. ET PROCUREURS DE LA DITE DAME P. ALLARD. Montréal, 4 Juillet 1870.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE. District de Montréal. In re PIERRE LORTIE Failli.

ET TANCREDE SAUVAGEAU Syndic. SAMEDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE LORTIE par MOUSSAU & DAVID, SES PROCUREURS ad litem. Montréal, 15 Juillet 1870.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des Soumissions cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, le 25ème jour d'AOUT prochain, pour la construction d'une Digue et Régulateur, à la tête du Canal Lachine.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal le et après vendredi le 22 courant, ou on peut obtenir des formes imprimées, pour soumissions et autres informations.

Les signatures de deux personnes responsables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Par ordre.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 Juillet 1870.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18z

CAMPHE ANGLAIS RAFFINE.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSARE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE,

363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) LE Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médicines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sauges, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN. Montréal, 26 mai 1870. 21z

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH. (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Four-nitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 24 Juillet, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 16 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., etc. 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18z

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux États-Unis.....3.00 Par numéro.....5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. FRAIS DE POSTE--ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.